VENTE DE FONDS DE COMMERCE.

L'an mil huit cent soixante-sept, le [illegible] décembre.

Par devant Me [illegible], notaire à [illegible].

A comparu : [illegible]

Lequel a vendu à [illegible], présent et acceptant, un fonds de commerce de [illegible], situé à [illegible], rue [illegible], n° [illegible].

Ce fonds comprend : [illegible]

Cette vente est faite moyennant le prix de [illegible] francs, payable [illegible].

Fait et passé à [illegible], les jour, mois et an susdits.

[illegible]